



Berck : des policiers agressés ce week-end à la sortie d'un bar rue Carnot

Dans la nuit de samedi à dimanche, une patrouille de police, qui surveillait les horaires de fermeture des bars, a été prise à partie par une trentaine de personnes à la sortie d'un établissement de la rue Carnot. PHOTO « LA VOIX ».

Le commissariat de Berck a vécu une soirée agitée ce week-end. Dans la nuit de samedi à dimanche, une patrouille de police, qui surveillait les horaires de fermeture des bars, a été prise à partie par une trentaine de personnes à la sortie d'un établissement de la rue Carnot. Deux représentants de l'ordre ont été blessés.

Les fonctionnaires de police effectuent une ronde habituelle pour un samedi soir. Une patrouille régule la fermeture des débits de boisson, vers 2 heures du matin, notamment rue Carnot. Devant un des bars de la rue, **une trentaine de personnes font de la résistance et refusent de quitter les lieux.** Dans le groupe, **un individu commence à filmer les policiers avec un téléphone portable.** Les échanges se font de plus en plus vifs, le ton monte et les esprits s'échauffent de part et d'autre.

Un jeune en particulier défie les policiers. Alors qu'ils se dirigent vers lui, il s'enfuit en courant. Il revient rapidement sur ses pas en actionnant un Taser dans la direction des forces de l'ordre, qui reculent devant la menace.

Le jeune homme prend à nouveau le large et cette fois-ci les policiers le poursuivent. Lancés à sa recherche, les agents finissent par trouver le fuyard qui se cache et ils tentent de l'interpeller. **Dans l'échauffourée, une agent tombe sur le dos et le jeune fêtard, également au sol, la mord à la cuisse. Un autre agent finit par maîtriser le jeune homme et lui passe les menottes.**

Une seconde patrouille arrive en renfort et l'individu est conduit au commissariat de Berck. Là, **le jeune homme visiblement excité s'en prend à nouveau à un gardien de la paix en lui donnant un coup de tête.** Fortement alcoolisé, il est placé en garde à vue. Il reçoit par la suite une convocation au tribunal pour outrage, rébellion et violence sur agent dépositaire de l'autorité publique, aggravé par une forte alcoolisation.

CYRIL MASUREL

21 janvier 2014

POLICIER, LE DROIT AU RESPECT !

SANS CONCESSION !